

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Eric Stauffer*

*Date de dépôt : 30 juin 2010*

## **Interpellation urgente écrite** **Affaire Kadhafi, merci au Conseil d'Etat!**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Dans l'affaire « Kadhafi », le groupe MCG tient à remercier la ferme et dont a fait preuve le Conseil d'Etat !

En revanche, nous imaginons que le Gouvernement aura suivi avec intérêt l'attitude du Parlement ainsi que les déclarations du premier citoyen de Genève, à savoir, le Président du Grand Conseil !

En date du 18 juin 2010, lors de la séance plénière du Grand Conseil M. Guy Mettan, assurant la fonction de Président du Grand Conseil, a rédigé, lu, émis un communiqué de presse au nom du Parlement expédié à l'ensemble des médias par le biais de la messagerie officielle du secrétariat du Grand Conseil et par le Sauteur, sans en être autorisé par le Bureau du Grand Conseil, pas plus que par le Parlement !

Vous pourrez consulter les propos tenus depuis l'adresse Internet suivante : <http://promcg.blog.tdg.ch/media/00/00/448661782.pdf>

En date du 20 juin 2010, M. Guy Mettan, invité sur le plateau de la télévision Suisse romande dans le cadre de l'émission « Mise au Point » en sa qualité de Président du Grand Conseil, en a rajouté une couche en condamnant les institutions genevoises et en blâmant la police et le pouvoir judiciaire, dans la gestion du dossier « Kadhafi » !

M. Guy Mettan est allé jusqu'à déclarer que Genève devait payer pour ses fautes la moitié des 1,5 millions, je cite : « il y a une coresponsabilité et Genève doit payer 750 000 F, ce qui représente 1/millionième du budget de l'État, ce n'est rien » !

Je vous invite à visionner les images sur le site Internet de la télévision Suisse romande à l'adresse suivante :

<http://www.tsr.ch/video/emissions/mise-au-point/2131879-interview-guy-mettan-president-du-grand-conseil-ge.html>

Il sied de préciser qu'un texte parlementaire est actuellement déposé par devant le Grand Conseil sous la forme d'une motion que vous pourrez consulter à l'adresse Internet suivante :

<http://promcg.blog.tdg.ch/media/02/01/736388961.pdf>

**En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'État, voici la question posée dans le cadre de cette IUE, conformément à l'article 162A LRGC :**

**Que pense le gouvernement de la condamnation des institutions genevoises par le représentant du Grand Conseil, M. Guy Mettan, et, plus généralement, de ses déclarations ?**